

# Règlement du challenge pêche No-kill 2016.

Il ne s'agit pas d'un « concours de pêche » à proprement parler, mais d'un challenge. Une journée d'échange et de convivialité autour de la pêche du saumon.

## Conditions :

Les pêcheurs désirant participer à cette journée devront être détenteur **d'un permis de pêche** ainsi que de la **CPMA migrateur**. (en action de pêche il devra être en possession de son carnet de capture ainsi que de la bague).

Les participants s'engagent à remettre le poisson à l'eau dans les meilleurs conditions possibles.

Ils doivent **s'inscrire**, soit sur Internet via le site <https://www.aappma-gave-oloron.com/1er-challenge-no-kill-saumon-2016/> soit sur place au pool Masseys côté Susmiou (à partir de 7:00 jusqu'à 18 :00).

Les frais d'engagement s'élève à 10€. Dans ce tarif est inclus le mètre ruban, le tee-shirt et le numéro individuel.

## Règlement :

- Pour être validés les poissons devront être photographiés avec le numéro du pêcheur avant d'être remis à l'eau.
- Seul est autorisé l'hameçon simple au maximum de n°6 avec l'ardillon écrasé. Des hameçons seront distribués gratuitement lors de la remise des numéros.
- Si un concurrent se trouve contraint de conserver son poisson qui ne pourrait être remis à l'eau dans de bonnes conditions de survie, la capture ne sera pas comptabilisée.
- Les participants devront obligatoirement faire une passe sur le pool Masseys.